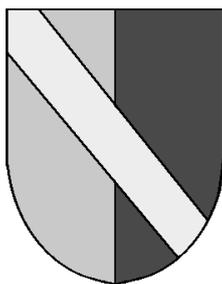


COMMUNE D'ECUBLENS/VD

MUNICIPALITE



AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport-préavis n° 2024/07

**Réponse au postulat de Madame la Conseillère Taisia Terrettaz et
Monsieur le Conseiller Guillaume Leuba intitulé « Pour une gestion
différenciée et extensive des espaces verts »**

Séance de la commission ad hoc, mardi 21 mai 2024, à 19 h 00,
Centre technique communal, chemin des Esserts 5,
salle de conférence n° 2

Réponse au postulat de Madame la Conseillère Taisia Terrettaz et Monsieur le Conseiller Guillaume Leuba intitulé « Pour une gestion différenciée et extensive des espaces verts »

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

Le présent rapport-préavis répond au postulat du 24 novembre 2022 de Madame la Conseillère Taisia Terrettaz et Monsieur le Conseiller Guillaume Leuba intitulé « Pour une gestion différenciée et extensive des espaces verts », lequel a été renvoyé à la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 31 mars 2023. Il répond également aux questions figurant dans le rapport de la Commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

2. RAPPEL DU POSTULAT

Pour une gestion différenciée et extensive des espaces verts

Depuis 2019, le canton de Vaud mène un plan d'action 2019 à 2030 en faveur de la biodiversité. Le canton de Vaud reconnaît l'importance de la biodiversité afin d'équilibrer les écosystèmes pour notre sécurité alimentaire et pour notre qualité de vie.

Voici quelques chiffres donnés par GREENPEACE pour étayer ce constat :

- *75 % de la production mondiale de notre nourriture dépend des insectes pollinisateurs ;*
- *entre 60 et 90 % des plantes sauvages dépendent des insectes pollinisateurs pour se reproduire ;*
- *265 milliards de dollars, c'est la valeur estimée du service rendu par la pollinisation dans le monde.*

Par ailleurs l'ONU reconnaît aux abeilles, avec ses 20'000 espèces, comme les meilleures pollinisatrices de la planète. En Suisse leur présence est estimée à plus de 600 espèces. Mais malheureusement, à cause du changement climatique et de la diminution de la surface de leurs habitats, les insectes pollinisateurs comme les abeilles et les papillons voient leur existence mise en danger.

En 2018, la Ville d'Ecublens devient la première commune de Suisse romande à recevoir le label VilleVerte, grâce à un bon diagnostic des espaces verts et aussi à la création d'espaces propices à la biodiversité, comme celui fait au Mont Souplia. Néanmoins, des améliorations sont nécessaires afin d'obtenir le label argent, lors de la re-certification qui doit avoir lieu 4 ans après, soit en 2023.

Mis à part l'exemple du Mont Souplia, peu d'espaces verts de la Ville d'Ecublens ont visiblement changé de pratiques. Beaucoup d'énergie est toujours utilisée pour faire pousser des fleurs non indigènes dans les serres communales et sont arrosées gracieusement après avoir été plantées

dans des bacs hors sols, n'apportant que très peu de bénéfices à la biodiversité locale. Les pelouses sont toujours fauchées fréquemment, ne laissant que très peu de temps à d'autres espèces de grandir, et ainsi, accueillir les insectes pollinisateurs. En simple, il est parfois difficile de réaliser que la Commune est effectivement labellisée VilleVerte.

Plusieurs communes pratiquent déjà une gestion différenciée des espaces verts, ce qui permet d'adapter l'entretien en fonction du type d'espaces, des usages et des intérêts écologiques et paysagers.

La gestion extensive permet de concilier le développement de la biodiversité et l'accueil du public. Le but est d'entretenir aussi souvent que nécessaire, mais aussi peu que possible, en privilégiant les espaces et les espèces indigènes adaptées à leur environnement, de tirer parti des diagnostics et des évolutions des pratiques déjà réalisées par le Service d'espaces verts et de réussir la re- certification au label VilleVerte argent.

La Ville d'Ecublens demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de réaliser un plan de gestion différenciée et extensive des espaces verts. Ce plan doit permettre d'utiliser moins d'eau pour l'arrosage et moins d'énergie pour chauffer les serres communales. Il doit être une aide à la coordination interservices, par exemple, avec le Service de l'urbanisme (plan d'affectations ou autre). Il doit permettre de promouvoir les espèces indigènes, de créer des haies vives et de privilégier la fauche tardive au lieu d'une tonte trop fréquente sans pour autant restreindre l'accès des habitants aux espaces verts. De plus, il doit permettre de réaliser la gestion différenciée des différents types d'espaces verts publics de la Commune et de pérenniser ces pratiques à long terme.

Rapport de la Commission chargée de préavisier sur la prise en considération du postulat qui s'est réunie le 28 février 2023

Le postulat demande à la Municipalité d'étudier un plan pour la gestion différenciée et extensive des espaces verts. Il s'agit d'étudier la mise en place d'une stratégie logique et explicite à l'échelle de la Commune et de donner de la visibilité aux actions menées.

Le terme « différencié » qualifie un mode de gestion des espaces verts qui a pour but d'adapter la gestion et l'entretien des espaces verts en visant à améliorer la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes. Le terme « extensive » se rapporte à la conciliation entre la biodiversité et l'accueil du public.

En pratique, il s'agit, par exemple, de limiter les tontes, de privilégier les espèces indigènes, de les adapter à leur environnement et de laisser des tas de pierres pour les petits animaux.

La Commune a déjà mis en place une série de mesures pour obtenir le label VilleVerte. Cependant, il y a encore une grande marge d'amélioration dans la gestion des espaces verts. Les postulants citent que les serres communales, qui servent encore à faire pousser des espèces non indigènes ou des fleurs hors saison, utilisent beaucoup d'énergie (chauffage). Les plantes sont replantées en ville parfois même dans des bacs en béton avec un très faible bénéfice pour la biodiversité. L'utilisation raisonnée des sols et des ressources est aussi un des enjeux du postulat. Il s'agit de mettre en place des processus cohérents, de protéger la biodiversité, de tirer parti de la géothermie naturelle de la terre, de réduire la consommation d'eau et de récupérer des sols pour des espaces verts.

La gestion différenciée des espaces verts est une des mesures « Nature dans l'espace bâti » conseillée par le Canton de Vaud. Elle a été mise en pratique dans d'autres communes (Prangins, Gland, ...). Un commissaire indique ne pas s'opposer à ce postulat, mais souhaiterait

dans la mesure du possible que la Commune s'appuie sur les fiches pratiques cantonales, en cas de mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts.

Les postulants demandent d'étudier un plan pour la gestion différenciée et extensive des espaces verts publics en s'appuyant sur l'expertise de la Commune, obtenue avec la labélisation VilleVerte.

La commission a soulevé plusieurs questions qui pourraient être adressées dans le rapport de la Municipalité :

- *Est-ce que les fleurs d'embellissement font partie du programme VilleVerte et/ou de gestion différenciée ?*
- *Est-ce que les vignes appartenant à la Ville d'Ecublens sont des terrains intégrés au périmètre du programme VilleVerte et/ou de gestion différenciée ?*
- *Est-ce que les îlots de fraîcheur sont intégrés au programme VilleVerte et/ou de gestion différenciée ?*
- *Comment le futur Plan canopée s'articulera avec le programme VilleVerte et/ou de gestion différenciée ?*

Un commissaire rappelle que le mot VilleVerte prête à confusion. Il est souvent compris par la population comme un qualificatif s'appliquant à l'ensemble de la Ville, alors que son champ d'application est limité aux espaces verts publics et parcs publics.

La mise en place d'une gestion différenciée et extensive des espaces verts est une action en relation, au moins partiellement, avec 13 mesures de Plan climat communal : 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.1.6, 2.1.7, 2.2.1, 2.2.8, 2.3.1, 2.3.2, 2.3.3, 3.1.2, 5.3.1, 5.3.2.

3. REPONSE AU POSTULAT

3.1. Plan d'entretien différencié

Depuis 2009, la mise en place d'un entretien différencié des espaces verts se généralise pour toutes les parcelles communales, ainsi que pour l'espace public. Au fil des années, le nombre de tontes ou fauchages diminue en s'adaptant aux utilisations des espaces par la population. Dès 2013, un plan d'entretien différencié des espaces verts (annexe 1) est établi avec l'inventaire des tontes effectuées, ce qui permet de suivre l'évolution des entretiens des surfaces herbeuses au cours du temps.

En corrélation avec l'utilisation par la population, les fréquences des tontes sont:

- **Intensives (environ 30 tontes par année)** : le terrain de football B du Croset ainsi que celui des Esserts sont tondus régulièrement afin de permettre une utilisation régulière par les clubs sportifs ou encore les établissements scolaires.
- **Régulières ou normales (8 à 10 tontes annuelles)** : pour les zones d'agrément telles que les places de jeux et de détente dans les parcs publics, pour certaines manifestations, ainsi que pour les zones de visibilité aux abords des carrefours routiers afin de garantir la sécurité des usagers.
- **Extensives (2 à 3 fauches par année)** : pour toutes les banquettes et talus des routes qui n'engendrent pas un déficit de sécurité pour les usagers, les espaces herbeux non utilisés par la population et le parc de la Chataineraie qui doivent, ou peuvent, être protégés afin de favoriser la biodiversité.

Chaque année, les espaces herbeux sont réexaminés afin de déterminer la possibilité d'augmenter les surfaces extensives existantes et/ou d'en constituer de nouvelles, ceci

impliquant une diminution des zones intensives et/ou régulières. Comme le démontre l'annexe 2, les zones d'entretien extensif sont passées de 9'800 m² en 2009 à 46'000 m² en 2023.

3.2. Mise en œuvre du label « VilleVerte Suisse »

Grâce à l'obtention du label bronze « VilleVerte Suisse » en 2018, la Ville a pu mettre en lumière tous les progrès accumulés depuis dix ans en faveur de la biodiversité. En effet, cette certification implique un inventaire de tout ce qui est entrepris par la Ville, pour promouvoir l'écologie dans son ensemble. Les domaines d'application du label ne s'arrêtent pas aux fleurs, aux arbres, aux vignes, aux parcs ou aux espaces verts, mais aussi aux choix de véhicules, à la Police des constructions, à la gestion des déchets et à la gestion des manifestations. La recertification en 2022, avec l'obtention du niveau argent, démontre une progression de notre Ville en faveur des espèces tant végétales qu'animales.

Les mesures appliquées dans le cadre du label induisent une multitude d'actions concrètes. Les nouvelles stratégies pour la gestion des espaces publics se réfèrent et répondent au Plan général d'arborisation de la Ville, au Plan Climat communal, au Programme de législature ainsi qu'aux plans directeurs des échelons supérieurs.

Les mesures « VilleVerte Suisse » ont amené notre Ville à renouveler ses véhicules et ses machines avec des modèles plus efficaces, notamment avec des débroussaileuses, des souffleuses et des utilitaires électriques.

Le choix des nouvelles plantations effectuées sur les parcelles communales ainsi que les plantations compensatoires effectuées chez les privés sont toutes issues de listes de plantes résistantes aux changements climatiques. Afin de diminuer la quantité d'eau utilisée pour les arrosages de grands végétaux, la Ville d'Ecublens a installé quelques Ollas (jarres de terre cuite) et quelques « Watering bags » (sac réservoir d'eau) aux pieds de certaines nouvelles plantations.

Afin d'augmenter la biodiversité, de nombreuses plantes vivaces (dont certaines sont cultivées par la Ville) ont été plantées, notamment dans le nouveau parc public sis au chemin de la Colline 1 ainsi qu'au cimetière.

En complément à l'entretien différencié, des aménagements en faveur de la biodiversité ont été installés, comme par exemples des murgiers, des tas de bois, des nichoirs à mésanges ou encore des ruchers.

Afin de préserver la biodiversité et ne pas compromettre les écosystèmes, les plantes invasives, à l'instar de la renouée du Japon, sont sans cesse traquées pour être arrachées, brûlées ou contenues.

Afin de lutter contre les insectes ravageurs, des auxiliaires (coccinelles, guêpes, larves) sont introduites dans les serres communales.

En ce qui concerne la lutte dans les parcs, des pièges à phéromones, ainsi que des nichoirs pour les mésanges ont été installés, notamment pour lutter contre la pyrale du buis. Un taupier s'occupe de diminuer la population de campagnols terrestres.

Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé sur les domaines communaux, hormis ceux autorisés pour la culture BIO, selon la liste autorisée par l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL).

4. REPONSES AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE DE PREAVISER SUR LA PRISE EN CONSIDERATION DU POSTULAT

La gestion différenciée et extensive des espaces verts fait partie intégrante du label « VilleVerte Suisse », mesures : GE1 Concepts et plans d'entretien ; PCC1 Planification et usage EV et ouverts. Les fleurs d'embellissement, les vignes, les îlots de fraîcheur et le futur Plan canopée sont l'objet des mesures du programme VilleVerte.

4.1. Massifs et fleurs – mesures VilleVerte Suisse : Pro1 Energie, technique arrosage ; Pro2 Origine des plantes et du matériel de multiplication ; Pro3 Substrats et nutrition des plantes ; GE5 Nutrition des plantes ; GE6 Régulation des espèces nuisibles ; GE7 Protection des plantes ; GE8 Arrosage.

Les serres communales élèvent et produisent toutes les fleurs nécessaires à la garniture des bacs, des massifs et des contrats de fleurissement pour les tombes du cimetière. Cette production se fait naturellement, sans agent de synthèse, ni produit phytosanitaire. Des auxiliaires de culture (coccinelles, guêpes ou autres insectes) sont utilisés afin de lutter contre les parasites. Les arrosages aux serres sont pour la plupart effectués avec de l'eau de pluie. Le chauffage des serres, connecté au bâtiment Pluton, est réglé au strict minimum nécessaire. Dès cette année, les arrosages des massifs, des bacs et des plantations s'effectuent en priorité avec l'eau de source issue de la fontaine couverte de Bassenges et du Lavoir de Renges. Certains bacs sont agrémentés de fruits et de légumes, lesquels peuvent être consommés sans danger par la population. Des substrats sans tourbe sont utilisés, notamment pour les végétaux exigeant une terre de bruyère.

4.2. Vignes de la Ville – mesure VilleVerte Suisse : GE10 Gestion des surfaces affermées et autres.

Les parchets de vignes sont entretenus en biodynamie par un vigneron-tâcheron. Le vin issu du vignoble communal est servi lors des réceptions de la Ville et vendu à la population.

4.3. Îlots de fraîcheurs et Plan canopée – mesures VilleVerte Suisse : GE2 Entretien et protection des arbres de l'espace urbain ; DS1 Instruments stratégiques ; PCC3 Utilisation des plantes et planif des plantations.

La stratégie communale d'arborisation et de végétalisation contribuera à l'amélioration des îlots de fraîcheur. D'autre part, l'entretien des arbres d'avenue a été modifié, notamment en effectuant une taille plus modérée favorisant leur développement et, par corollaire, l'extension des zones d'ombres et la canopée. Les plantations d'arbres et de haies vives sont constituées d'espèces allogènes et indigènes, résistantes au changement climatique.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/07,
- oui le rapport de commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

de prendre acte de la réponse au postulat de Madame la Conseillère Taisia Terrettaz et Monsieur le Conseiller Guillaume Leuba intitulé « Pour une gestion différenciée et extensive des espaces verts ».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

(L.S.)

C. Maeder

P. Besson

Annexes : - Annexe 1 - Plan entretien tonte
- Annexe 2 - Plan entretien différencié surfaces

Délégués municipaux à convoquer :

Commission ad hoc : - M. Germain Schaffner

Ecublens/VD, le 8 mai 2024